
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et conseil de la GNSO

Lundi 11 novembre 2024 – 15h00 à 16h00 TRT

FRANCO CARRASCO : Nous allons commencer dans deux minutes, veuillez prendre place, merci.

Bonjour, je suis le responsable de la participation à distance pour cette séance. Bienvenue à la séance conjointe avec le conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO. Cette séance sera enregistrée et suit le code de conduite de l'ICANN et les politiques anti-harcèlement. L'interprétation sera en anglais, espagnol, français, chinois, russe, arabe et turc. Veuillez indiquer votre nom, si vous ne parlez pas anglais, veuillez indiquer la langue dans laquelle vous allez parler. Parlez lentement et clairement.

Nous allons avoir un débat entre le conseil de la GNSO et le CA de l'ICANN, donc nous ne prendrons pas de question de l'auditoire.

Je donne la parole à Tripti Sinha, président du CA de l'ICANN.

TRIPTI SINHA: Merci, bonjour et bienvenue à toutes et à tous à cette réunion bilatérale. Nous apprécions beaucoup d'avoir ces journées des unités constitutives qui nous permettent de nous retrouver et d'avoir des conversations franches.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je sais que nous avons quelques questions, donc Greg je vais poser ma première question de la part du CA. Donc cette première question que nous avons envoyée au conseil de la GNSO c'est sur l'intérêt public mondial. Et nous avons fait beaucoup de travail là-dessus depuis longtemps au CA en ce qui concerne le développement de politique. Et nous avons finalisé une liste de contrôle pour le cadre de référence de l'intérêt public mondial. J'espère que vous avez observé cela. Est-ce que vous pensez que cela pourrait faire l'objet d'un PDP, est-ce que, potentiellement, nous pourrions améliorer ces points concernant l'intérêt public mondial. Vous le savez, c'est un élément clef des documents de gouvernance de l'ICANN, de nos articles d'incorporation, des textes statutaires.

Nous avons commencé ce travail depuis 2019 et l'objectif de ce cadre de référence est de faciliter un modèle ascendant pour notre organisation multipartite, pour que ce soit pertinent pour chaque décision qui soit prise par le CA.

Et c'est un outil qui peut être utilisé, qui peut être intégré dans tous nos processus pour renforcer notre engagement envers l'intérêt public mondial et s'assurer que toute recommandation, opinion ou commentaire soient bien dans l'intérêt public mondial et dans ce cadre.

Donc j'aimerais recevoir un retour à ce sujet de votre part.

GREG DIBIASE:

Merci, Tripti. Cela vient juste d'être posté, donc nous n'avons pas eu le temps d'analyser complètement. Ce sont des documents complexes,

mais tout à fait utiles qui définissent notre mission et qui clarifient comment nous pouvons améliorer notre travail. Donc nous n'avons pas de retour vers vous pour le moment, parce que nous n'avons pas analysé, mais nous vous donnerons nos points de vue dès que nous serons en mesure de le faire.

TRIPTI SINHA: Oui, une question supplémentaire, lorsque vous faites votre travail, est-ce que vous prenez en compte l'intérêt public mondial dans vos délibérations et discussions ?

GREG DIBIASE: Oui, c'est toujours en arrière-plan de ce que nous faisons, et je parle en mon nom personnel, ça fait partie de la mission de l'ICANN, du développement de politiques qui soutiennent la mission de l'ICANN. Je dirais oui. Je ne sais pas si j'ai la possibilité de donner des exemples précis de mécanismes concernant l'intérêt public mondial.

TRIPTI SINHA: Oui, je suis sûre que le GPI est toujours à ce niveau, mais peut-être que vous avez déjà des outils, donc nous ne voulons pas les réinventer. Donc merci de votre réponse. Edmon ?

EDMON CHUNG: Oui, j'allais mettre cela en contexte, nous pensons que c'est en rapport avec le fait que le conseil parle du fait que le CA doit toujours être prêt, donc c'est quelque chose qu'on peut voir de plus près. Donc cette liste

de contrôle a été circulée très récemment, mais néanmoins le texte dans la liste de contrôle existe depuis longtemps et est stable depuis plusieurs années. Donc ça, c'est le pilote du cadre de référence GPI qui a été fait pour SSAD et pour l'ODA également qui avait été effectué pour SubPro et pour SSAD. Donc la mise en perspective, c'est la version 5 de ce cadre de référence, cela date de 2023. Et tout ce texte de la liste de contrôle provient de ce document. Et nous avons rajouté quelques cases à cocher et quelques éléments pertinents.

Donc c'est une remise en contexte et je crois que cela est en rapport avec la préparation à tous les niveaux du CA.

GREG DIBIASE:

Oui, merci de mettre cela en contexte, c'est un projet qui se poursuit au conseil de la GNSO et nous essayons de trouver des manières dont nous pouvons faire participer le CA plus tôt dans le processus, nous voulons éviter les surprises, si vous voulez. Nous voulons nous assurer que le CA soit informé bien en avance.

Donc c'est quelque chose de positif que d'entendre cela et de savoir que nous pouvons créer de nouveaux processus pour que le CA soit totalement engagé et qu'on ne soit pas en fin de processus à avoir des dialogues qui ne soient pas productifs.

TRIPTI SINHA:

Merci, Edmon. Maintenant, Greg, je crois que vous avez une série de questions pour nous, je vous donne la parole.

GREG DIBIASE:

Oui, tout à fait. Donc il s'agit d'une mise à jour sur le travail que nous avons effectué ensemble, sur les prochaines étapes. Nous avons reçu une lettre et nous avons eu un débat sur la recommandation 23.6 sur les ensembles conflictuels et sur le résultat des enchères.

Il y a eu l'adoption de l'opinion du GAC sur les ensembles conflictuels qui ne sont pas alignés par rapport à la recommandation 20.6. Donc cela va être retiré au niveau de l'adoption. Nous avons déjà parlé de ce processus qui n'est pas toujours très clair.

Donc nous avons écrit une lettre au CA aujourd'hui et à un niveau spécifique nous indiquons que nous comprenons le raisonnement du CA, nous n'objectons pas à ne pas adopter cette recommandation, néanmoins, nous voulons souligner que c'est un petit peu étroit comme cadre et qu'il reste encore certaines préoccupations par rapport à l'opinion et à l'avis du GAC. Il faut réfléchir à la manière dont nous avons la possibilité d'effectuer des transactions commerciales.

Et cette recommandation peut-être pourrait être revue. Donc ça, c'est un point d'action sur lequel nous ne sommes pas contre, contre la non-adoption, mais je pense que nous avons plus de travail pour trouver un processus pour gérer cela. C'était hypothétique, maintenant c'est une réalité, il y a peut-être une lacune au niveau du processus d'adoption au niveau du CA lorsque des circonstances changent et qu'une recommandation doit être modifiée ou adoptée. Et nous devons réfléchir à ce processus pour que la prochaine fois que nous avons cette situation, c'est très complexe et ce sera plus complexe, nous aurons donc besoin d'un nouveau processus.

Donc ça c'est une introduction, si vous voulez, à notre réflexion, cette lettre qui a été envoyée et nous espérons que cela ne va pas retarder la prochaine série. Nous ne le pensons pas, mais nous voulons simplement exprimer à quel point nous apprécions les communications informelles. Je pense que nous avons eu des discussions franches qui nous ont permis de tenir les délais. Et j'espère que cela fait sens.

TRIPTI SINHA:

Merci. Oui, on essaie de s'assurer de tenir les délais et le calendrier. Et je crois que nous avons Alan Barrett qui va répondre.

ALAN BARRETT:

Merci, Greg d'indiquer votre préoccupation. La recommandation 20.6 est sur l'utilisation des joint-ventures pour la résolution des contentieux, donc des entreprises conjointes. En 2023 le CA a accepté cette recommandation, mais on veut s'assurer qu'il n'y ait pas des personnes qui abusent du système et que cela ne se passe pas comme avec les enchères lors de la première série de gTLD. Nous étions préoccupés que les joint-ventures, donc une entreprise conjointe, c'est peut-être quelque chose qui pourrait cacher des transactions financières entre deux parties pour l'obtention de noms de domaines et cela irait à l'encontre de la recommandation.

Donc même lorsqu'on a accepté, nous avons pensé à la mise en œuvre, mise en œuvre qui ne permettait pas l'abus du système. Et nous avons engagé un expert pour se pencher dessus. Et il n'y avait pas de bonnes

solutions, on ne voyait pas de manière de permettre des entreprises de type joint-venture.

Et s'il y a plusieurs parties qui veulent se mettre ensemble et soumettre un seul dossier de candidature, pas de problème, mais c'est lorsqu'il y a deux dossiers de candidature et que plus tard les deux parties veulent travailler ensemble et lancer une joint-venture.

Donc nous avons écouté les conseils du GAC et de l'ALAC et c'était une décision difficile pour le CA. Donc on a vraiment réfléchi à ce qui était le meilleur intérêt de la communauté toute entière et nous reconnaissons que ne pas adopter, ne pas accepter par la suite d'adopter une recommandation cela pose beaucoup de questions, on n'a pas un bon processus, c'est la non-adoption d'une recommandation après son adoption, donc revenir sur l'adoption c'est complexe et compliqué, il n'y a pas de bons processus là-dessus. Je pense qu'avec Chris et Becky nous allons continuer à travailler là-dessus et essayer de trouver une meilleure manière de procéder et d'avoir de meilleures interactions entre le conseil de la GNSO et le CA pour les procédures concernant l'adoption ou la non-adoption.

BECKY BURR:

Si je peux rajouter quelque chose, il y a une partie de la lettre importante où nous exprimons une préoccupation sur l'acceptation de l'avis du GAC. Nous avons également reçu l'opinion de l'ALAC à ce niveau. Je voudrais vraiment indiquer que le CA a déterminé qu'il n'était pas à l'aise avec ces joint-ventures une fois que nous avons reçu les opinions du GAC et de l'ALAC. Et je pense que vous avez absolument

raison et que si le GAC et l'ALAC développent des politiques et des processus et participent aux avis et opinions qui sont remis, ils ont tout à fait le droit de faire cela, mais il faut être très prudent et bien comprendre la décision.

Cette décision du CA provenait de la préoccupation que nous avions avec la révision qu'il y avait eu, la révision NIRA, et c'est comme cela que nous avons été motivés au niveau du CA et que nous avons pris notre décision.

PAUL MCGRADY:

Merci. Il y a deux points ici. J'ai participé au groupe de travail de SubPro, il y a eu des préoccupations concernant cela et je suis tout à fait d'accord avec vous, ça n'a surpris personne, ça reste un problème compliqué à résoudre.

Et je pense qu'ici, ce qu'on a gagné c'est que vous avez participé à ces recommandations SubPro et, au cours de ces dernières années, les relations de travail entre le conseil se sont beaucoup améliorées et les réponses ont été pratiques. On a posé des questions, on essaie d'envisager des réponses pour le futur, comment peut-on travailler de manière à travailler pour la communauté et ne pas être trop exclusifs.

Donc pour une série de bonnes raisons, je dirais que le CA a beaucoup communiqué sur ce qui a été fait concernant les problèmes SubPro de ces dernières années. Donc je pense qu'il y a un changement culturel qui a eu lieu au niveau du conseil qui est important, il y a une coopération réelle entre les deux et je crois que c'est vraiment une réussite. Et quand on voit qu'il y a des améliorations, il faut tout de suite

dire que ce sont de bonnes choses et que le travail a été fait correctement, nous travaillons ensemble et c'est bien.

GREG DIBIASE: Oui, c'est un contexte très utile et je pense qu'une partie des raisons qui sont citées dans la lettre nous permettent de ne pas présenter d'objection à cette adoption. Mais je pense que nous devons continuer à parler de ce problème avec le GAC et voir leur avis concernant ce point. Nous devons toujours penser à cela quand on travaille ensemble.

TRIPTI SINHA: Greg, vous voulez passer au deuxième thème ?

GREG DIBIASE: Merci, Tripti. Le prochain thème concerne la lettre du conseil et la démission de l'IPC pour les procédures des enchères. Donc l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Nous sommes un peu inquiets concernant la façon dont cette plainte a été réalisée. Je pense qu'on ne va pas rentrer dans le détail de cette affaire en particulier, mais nous devons être sûrs que ces mécanismes de responsabilité sont solides et s'il y a une unité constitutive dans la communauté de l'ICANN qui considère qu'il y a une violation des statuts, nous avons une plainte ici, on a rejeté cette plainte pour une question de manque de statuts.

Peut-être que plutôt que d'aborder ce problème de manière transparente on peut aussi rentrer dans la partie technique et juridique.

Et, dans notre lettre, même avant tout cela, nous avons envoyé une lettre au conseil en disant qu'il y avait un problème concernant un changement de statut, changement potentiel des statuts constitutifs, et nous voulons nous assurer qu'on va aborder les raisons de cela, s'il y a un problème.

Nous espérons que le conseil ne devra pas passer à la partie juridique. Donc nous espérons que le conseil considère que tout ce qui concerne les mécanismes de responsabilité sont solides et si une unité constitutive que ce n'est pas le cas, il faut regarder s'ils ont de bonnes raisons de le penser.

Donc est-ce que notre préoccupation a de bonnes raisons d'être, est-ce qu'on peut communiquer mieux sur cette question et avancer dans cette affaire ? Il y a différents points ici.

TRIPTI SINHA:

Merci, nous en avons déjà parlé lors de la séance précédente avec le NCSG. Je vais donner la parole à Léon et à Becky.

LÉON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Greg, pour ce dialogue qui existe en continu sur ce thème.

Comme Tripti l'a dit, nous avons eu des discussions sur ce thème avec le NCSG et je suis tout à fait d'accord avec vous concernant ce problème. Je crois que ce problème doit être évalué en fonction des bonnes raisons qui existent. Pas nécessairement sur une question tenant compte de l'aspect juridique.

En tant que conseil, nous ne pensons pas que ce soit une victoire contre quelqu'un, donc c'est une procédure concernant un mécanisme de responsabilité qui doit être réglé ici.

Les règles sont très claires au niveau des statuts et nous devons respecter ces règles qui figurent dans les statuts pour assurer la certitude, la prévisibilité de nos processus pour remplir notre rôle en tant que conseil auprès de la communauté et auprès du monde extérieur à l'ICANN.

Donc nous avons évalué tout cela pour savoir si cela avait une raison d'être et nous avons rédigé à nouveau l'amendement de ce statut. Nous avons travaillé avec l'IPC, avec la communauté, nous avons eu un dialogue à ce propos. Mais, lorsque le processus concerne nos statuts constitutifs, c'est compliqué. Nous reconnaissons la valeur de cette préoccupation, nous avons rerédigé la proposition d'amendement. Et, récemment, dans notre réunion, lors de la dernière réunion que nous avons eue, nous avons approuvé la résolution qui va déclencher le processus formel pour l'amendement du statut constitutif pour continuer cette procédure si cet amendement est approuvé par la communauté habilitée.

Mais ce que je veux dire c'est que nous n'avons pas cherché la facilité, ce n'est pas comme ça que nous travaillons, nous sommes ici pour répondre aux préoccupations de la communauté et agir en conséquence. Par conséquent, je crois que nous avons maintenant un amendement que nous allons vous proposer, qui va passer par un processus formel. J'espère qu'il sera adopté. Et, c'est comme cela que nous allons faire. J'espère que vous n'allez pas considérer cela comme

une victoire, il n'y a pas ici de perdant ou de gagnant, notre objectif est de fournir une certitude de la communauté, de répondre aux préoccupations d'une unité constitutive, que nous valorisons. Et il s'agit ici de remplir notre mission en tant que conseil d'administration.

Becky ?

BECKY BURR:

J'ai une réflexion ici à partager avec vous. Les mécanismes de responsabilité dans les statuts ne sont pas les seuls mécanismes de responsabilité qui existent. La communauté peut lever la main et dire : nous ne sommes pas d'accord avec vous et le conseil peut répondre à cela. Et c'est aussi un mécanisme de responsabilité, dire : nous sommes responsables de cet amendement des statuts que nous avons voulu faire avant d'avoir déposé une requête.

Donc il y a des systèmes qui sont suffisamment solides, il y a des mécanismes de responsabilité dans les statuts qui sont chers ; solides, qui fonctionnent. Et le conseil n'est pas responsable de manière interactive seulement.

Donc je voudrais que l'on ne considère pas cela comme une défaillance du système de responsabilité ou comme un manque de solidité de notre système de responsabilité.

Si vous levez la main et qu'on vous ignore, à ce moment-là notre mécanisme de responsabilité ne fonctionne pas, mais ce n'est pas le cas ici. Donc vous ne pouvez pas considérer le conseil comme étant

responsable avant de passer par une demande de réexamen, parce que c'est comme ça que cela fonctionne.

Donc je pense qu'ici ce mécanisme de responsabilité doit être considéré comme cela. Je vous demanderai de réfléchir à nouveau à la question.

Je pense qu'il y a eu des rejets, on a ignoré un RFR, bon c'est formel, mais je pense que le conseil a été responsable et ce mécanisme de responsabilité du conseil a fonctionné.

Si nous ne sommes pas responsables dans le futur, à ce moment nous devons réfléchir et voir comment nous devons modifier pour que cela soit plus solide. Mais ici, il n'y a rien qui suggère que notre mécanisme n'est pas solide dans toute cette affaire.

GREG DIBIASE:

Merci. Je vois la main de Susan qui est levée. Je pense qu'une autre dimension est la communication. Lorsqu'on a ignoré ce RFR, je pense que c'est parce qu'il y a eu une mauvaise communication au sein de notre groupe. Donc peut-être qu'il y a aussi des lettres qui devraient être écrites de façon à parler de cette question entre nous.

BECKY BURR:

Oui, je crois que c'est tout à fait juste. Nous avons communiqué avec l'IPC sur ce point, nous leur avons dit ce que le conseil en pensait, c'était après que le conseil a décidé qu'il allait faire un amendement, c'est ce que la communauté avait demandé d'ailleurs. Donc on leur a dit qu'on devait ignorer ce RFR parce que cela ne répondait pas aux exigences des

statuts. Donc on espère qu'on ne va pas avoir besoin de présenter un rejet formel de ce RFR. Il n'y a rien de négatif dans cela, mais je pense qu'on peut améliorer notre communication et vous avez raison dans ce sens. Et je veux être clair, ici il ne s'agissait pas seulement d'un échange superficiel, on a tous essayé de faire ce travail correctement.

GREG DIBIASE:

Merci, Susane ?

SUSNA PAYNE :

Merci. J'apprécie beaucoup le fait qu'on finisse sur quelque chose de positif. Concernant le changement des statuts, je pense qu'il reste quelques réserves, des discussions vont avoir lieu concernant ce problème. Et du point de vue des statuts, nous en sommes arrivés à un bon point.

Et puis, comme vous l'avez dit, ce serait bien de résoudre tout cela sans passer par un rejet formel du RFR. Je pense qu'il faut penser que nous étions dans une discussion concernant les changements formels d'un amendement.

Et, en tant que conseil, nous avons été pris par surprise par le fait que le conseil a présenté cette résolution. C'est la façon dont cela a été fait qui nous a étonnés. Et après cette résolution du conseil, il n'y avait pas vraiment d'option pour nous pour continuer le dialogue informel. Parce que le statut indique cela très correctement. Il y a un calendrier avec des dates butoirs. Donc cela doit être respecté.

Donc je pense que le dialogue aurait pu améliorer tout cela. C'est ce qui va se passer, je l'espère. Et on doit peut-être essayer de régler ce type de problème. Parce que le statut dit : vous avez tant de jours, cela doit être considéré pendant tant de jours, et donc on finira dans une dispute juridique.

BECKY BURR: Vous avez tout à fait raison concernant la communication, je suis tout à fait d'accord avec vous.

GREG DIBIASE: Merci. Je pense que la dernière question que l'on pourrait se poser ici, nous aimerions savoir si le conseil considère qu'une violation des statuts constitutifs existe, est-ce qu'une unité constitutive de l'ICANN peut subir des dommages si elle considère que les statuts ont été violés, même si le dommage concret ne peut pas être évalué clairement ?

BECKY BURR: Je ne pense pas qu'on puisse arriver ici, nous n'avons pas violé le statut. On peut dire qu'il y a eu un début de violation, mais je pense qu'ensuite nous avons écouté la communauté, donc n'est pas arrivé à ce point. Donc je ne pense pas qu'il y a eu une violation, je ne pense pas que l'IMC ait eu une longue conversation là-dessus.

GREG DIBIASE: Merci, Becky. Oui, il faut réfléchir, je pense, pour être sûr d'avoir des mécanismes de responsabilité qui soient solides. Y a-t-il d'autres

conseillers de la GNSO qui doivent prendre la parole ? Passons donc au point suivant à l'ordre du jour, les prochaines étapes concernant la lettre du conseil de la GNSO concernant les requêtes urgentes. En ce qui concerne une recommandation urgente, une demande urgente pour la recommandation 18 de la phase 1 de l'EPDP, il y a une préoccupation du CA indiquant que cela n'est pas utile et il y a cet aspect d'urgence, plusieurs journées ouvrables quand il y a des réponses urgentes qui sont nécessaires, notamment les demandes qui proviennent des forces de l'ordre qui doivent être validées par les bureaux d'enregistrement.

Nous avons reçu un appel du GAC et une lettre de leur part où le travail de politique pourrait se poursuivre et une autre piste travaillant sur l'authentification et les recommandations pourraient se baser sur ce travail d'authentification. Le conseil n'a pas encore eu le temps de voir cette recommandation, nous allons l'effectuer prochainement. Nous allons voir s'il y a des préoccupations sur cette proposition du GAC, le CA va faire la même chose, je pense. Donc ma proposition serait de réfléchir à cette proposition du GAC et de décider quand on va parler de cela. Donc nous devons voir quelles seront les prochaines étapes.

TRIPTI SINHA:

Becky ?

BECKY BURR:

Oui, nous voulons vraiment savoir ce que vous en pensez en tant que conseillers de cette proposition. Nous pensons que la conversation que nous avons eue avec le GAC est très utile, ces conversations sont utiles

et nous voulons vous écouter plus avant sur les prochaines étapes, ce que vous en pensez.

Moi, je dirais que nous devons avoir plus de conversations de ce type pour bien comprendre les paramètres et les questions que nous devons véritablement définir, ce qui doit être en place, etc.

Donc nous voulons vous écouter à ce sujet et nous pensons que c'est une conversation qui sera tripartite.

GREG DIBIASE:

Merci, Becky. Oui, il y a encore beaucoup de points que nous avons soulevés. Donc cette proposition d'avancées semble intéressante et nous allons y travailler dès que possible.

TRIPTI SINHA:

Très bien, je crois qu'on est à la fin de vos questions, donc on a encore du temps, y a-t-il quelque chose dont vous voudriez débattre au niveau des conseillers de la GNSO ou les collègues du CA ? Il nous reste 25 minutes, donc vous avez la possibilité de vous exprimer. On peut s'arrêter aussi ici, si vous le désirez. Je crois que si on souffre du décalage horaire, on pourra prendre une tasse de café.

GREG DIBIASE:

Pas de problème, je rajouterai simplement et pour rebondir sur ce qu'a dit Paul, il me semble que nous avons plus de mécanismes et de communications directes pour SubPro, pour que cela avance et pour qu'on tienne les délais, pour qu'on garde le calendrier que nous avons

pour la prochaine série. Je pense que le conseil apprécie cela, le travail qui est fait sur SubPro, c'est important.

Et peut-être que nous pourrions avoir de nouvelles politiques sur les recommandations qui ne sont plus utiles, selon nous, qui ne répondent plus à la situation.

TRIPTI SINHA:

Oui, le conseil apprécie beaucoup les dialogues et je crois qu'on s'améliore malgré quelques petits problèmes, mais je pense que nous pouvons gérer les recommandations qui ne sont plus valides et voir comment on peut les gérer. D'autres commentaires ? Becky ?

BECKY BURR:

J'aimerais dire, au nom du CA, que nous avons véritablement apprécié la manière très constructive dont nous avons travaillé avec la petite équipe et le conseil sur les questions de politiques et la prochaine série. Je pense qu'Alan est d'accord avec nous, nous avons eu de très bonnes conversations, constructives, tout le monde a été ouvert et poli et à la recherche de solutions. Et en particulier Paul Grady, on peut le remercier de son travail dans la petite équipe, on peut l'applaudir en effet.

TRIPTI SINHA:

Oui, je crois qu'il va rougir, mais vous pouvez être fier de tout cela. Merci à toutes et à tous, nous allons lever la séance, merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]